

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2026/154

Objet : Stationnement pour déménagement

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée le 21/08/2026 par Mme MARCHAND Annick vue d'occuper le domaine public au droit de la rue du Puits, afin d'effectuer un stationnement dans le cadre d'un déménagement pour la période du 22/08/2026 au 22/08/2026,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : Mme MARCHAND Annick est autorisée à occuper le domaine public au droit de la rue du Puits, afin d'effectuer un stationnement dans le cadre d'un déménagement pour la période du 22/08/2026 au 22/08/2026.

Article 2: Durant les travaux, deux places de stationnement seront réservées .

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 21 août 2026

Le Maire
Barbara NETO

P/O Robert CAMAZZOLA

